Référence communale : PL.2025-3
Référence SPW-DPA : 10025964/CNE.tro
Commune de dépôt : GRÂCE-HOLLOGNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE - PERMIS UNIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES
EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de **S.A. ELOY BETON rue des Spinettes 20 à 4140 SPRIMONT** en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 pour **MAINTENIR EN ACTIVITÉ UN CENTRE DE REGROUPEMENT ET TRAITEMENT DE DÉCHETS INERTES, AJOUTER UNE INSTALLATION DE LAVAGE DES TERRES ET SES INSTALLATIONS ANNEXES, AUGMENTER ET DIVERSIFIER LE FLUX DE DÉCHETS, ET ADAPTER PLUSIEURS INSTALLATIONS COMPRENANT DES MODIFICATIONS TECHNIQUES ET/OU D'IMPLANTATIONS - ELOY-ECOCENTRE**.

L'établissement est situé **rue du Traquet 5 à 4460 GRÂCE-HOLLOGNE**.

Le dossier accompagné d'une étude d'incidences peut être consulté à l'administration communale à partir du **10/11/2026**.

Date d'affichage de la demande	*Date d'ouverture de l'enquête*	*Lieu et date de clôture de l'enquête*	**Les observations et les réclamations écrites peuvent être adressées jusqu'au 09/12/2026 à :**
Le **04/11/2026**	Le **10/11/2026**	Lieu : Grand'Route 302-304 4400 FLÉMALLE Date de clôture : **09/12/2026** Heure de clôture : **15h**	**Par courrier ordinaire** : Collège communal de Flémalle Grand'Route 287 à 4400 FLÉMALLE **ou par courrier électronique** : permis.environnement@flemalle.be

La Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Elle est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1er du code de l'environnement pour un établissement classe 1 et de catégorie B. Elle est aussi soumise à la consultation en application des articles R.IV.40-1,§1er, point 2° et D.VIII.7,17-20 du CoDT.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, pendant les heures de services (les **mardis de 13h30 à 16h00** et les **mercredis de 8h30 à 12h00**) et le mardi jusqu'à 20 heures à l'adresse suivante : Grand'Route 302-304 à 4400 FLÉMALLE.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du Service Permis d'Environnement (Mme Dumont) par téléphone : 04/234.88.60 ou par courriel : permis.environnement@flemalle.be. Si personne n'a pris rendez-vous, la permanence sera supprimée.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête publique.
Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal désigné à cet effet.
Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur : S.A. ELOY BETON - Tél : - courriel : , ou à défaut auprès du Service Permis d'Environnement de la commune de Flémalle ou auprès du Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie, Esplanade Simone Veil n°1 (10è étage) à 4000 Liège (04/224.57.43).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Fonctionnaire délégué et le Fonctionnaire technique en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Flémalle, le 27 octobre 2026.

Pour le Collège,

La Directrice générale ff,

J. LION

Administration Communale de FLEMALLE - Liège -

La Bourgmestre,

S. THÉMONT